

ASSEMBLEE NATIONALE

Rapport d'audit

Exercice clos le 31 décembre 2012

0430

Assemblée nationale

Monsieur Bernard Accoyer

Président de la Commission spéciale

chargée de vérifier et d'apurer les comptes,

126, rue de l'Université

75007 Paris

Rapport d'audit

Exercice clos le 31 décembre 2012

Dans le cadre de la convention signée entre l'Assemblée nationale et le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables en date du 27 mars 2007, nous avons effectué un audit des comptes annuels de l'Assemblée nationale relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été établis sous la responsabilité du Collège des questeurs en application du référentiel comptable adopté par le Bureau de l'Assemblée nationale et par le Collège des questeurs. Il nous appartient sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicables à la mission d'audit contractuel ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

*Assemblée nationale
Rapport d'audit
Exercice clos le 31 décembre 2012*

A notre avis, les comptes annuels présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'Assemblée nationale ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos au 31 décembre 2012 conformément au référentiel comptable adopté par le Bureau et le Collège des questeurs de l'Assemblée nationale.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes de l'annexe 2.3 et 5.1 qui exposent respectivement :

- le traitement comptable des contrats de location,
- les caractéristiques et les méthodes d'évaluation des engagements de pensions, de retraites et des engagements assimilés au 31 décembre 2012, ceux-ci ayant fait l'objet d'une évaluation externe par un cabinet d'actuaire validée par nos soins.

Paris, le 30 avril 2013



Joseph ZORGNIOTTI
Président du Conseil Supérieur
de l'Ordre des Experts-Comptables

ASSEMBLÉE NATIONALE
ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2012

SOMMAIRE

Bilan agrégé de l'Assemblée nationale	4
Compte de résultat agrégé de l'Assemblée nationale	5
Détail des états financiers ayant fait l'objet d'une agrégation	6
Assemblée nationale (hors activités annexes)	7
Fonds de sécurité sociale des députés	9
Fonds de sécurité sociale du personnel	11
Caisse de pensions des anciens députés	13
Caisse des retraites du personnel	15
Annexe	17
1. Référentiel comptable	17
2. Règles et méthodes comptables	17
2.1 Modalités d'agrégation des comptes	17
2.2 Immobilisations incorporelles	18
2.3 Immobilisations corporelles	18
2.4 Immobilisations financières	20
2.5 Créances	21
2.6 Trésorerie	21
2.7 Capitaux propres	21
2.8 Provisions pour risques et charges	21
2.9 Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme	21
2.10 Dettes	22
2.11 Produits d'exploitation	22
2.12 Charges d'exploitation	22
2.13 Produits et charges financiers	23
2.14 Produits et charges exceptionnels	23
2.15 Information par activités	23
3. Notes relatives au bilan agrégé	24
3.1 Actif immobilisé	24
3.2 Créances et dettes d'exploitation	29
3.3 Trésorerie nette	30
3.4 Capitaux propres	30
3.5 Provisions pour risques et charges	31
3.6 Passifs éventuels	31
4. Notes relatives au compte de résultat agrégé	32
4.1 Les charges d'exploitation	32
4.2 Les produits d'exploitation	34
4.3 Les charges financières	34
4.4 Les produits financiers	35
4.5 Les charges exceptionnelles	35
4.6 Les produits exceptionnels	35
5. Informations complémentaires	36

**BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT
2012 AGRÉGÉS**

BILAN AGRÉGÉ DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

ACTIF	31/12/2012			31/12/2011	PASSIF	31/12/2012	31/12/2011
	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur nette			
ACTIF IMMOBILISÉ					CAPITAUX PROPRES		
Immobilisations incorporelles	12 976 778	10 625 422	2 351 356	2 229 838	Dotation initiale et réserves	154 949 195	101 857 993
Immobilisations corporelles	671 018 704	96 364 924	574 653 780	508 581 075			
Immobilisations financières	261 828 906		261 828 906	270 739 297	Report à nouveau	710 629 351	692 879 104
dont Participations	40 000		40 000	40 000			
FCP	145 430 400		145 430 400	142 217 015			
Prêts	115 711 223		115 711 223	127 854 101			
Dépôts et cautionnements	647 284		647 284	628 180			
Immobilisations en cours	2 503 920		2 503 920	3 658 007			
					Résultat de l'exercice	6 516 149	22 534 603
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	948 328 308	106 990 346	841 337 962	785 208 218	TOTAL CAPITAUX PROPRES	872 094 694	817 271 701
					PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	1 304 022	1 239 357
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Créances et comptes rattachés	2 801 081		2 801 081	1 317 658	Emprunts et dettes assimilées	0	0
Autres	476 432		476 432	484 117	Fournisseurs et comptes rattachés	14 017 660	15 453 783
					Autres dettes	20 091 457	22 138 011
Valeurs mobilières de placement	37 386 941		37 386 941	54 558 871			
Disponibilités	25 460 866		25 460 866	14 468 449			
Charges constatées d'avance	44 552		44 552	65 539	Produits constatés d'avance	0	0
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	66 169 872		66 169 872	70 894 634	TOTAL DES DETTES	34 109 117	37 591 794
TOTAL ACTIF			907 507 833	856 102 852	TOTAL PASSIF	907 507 833	856 102 852

COMPTE DE RÉSULTAT AGRÉGÉ DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

	2012	2011		2012	2011
CHARGES D'EXPLOITATION			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures et marchandises	7 772 530	7 664 909	Dotation de l'Etat	517 890 000	533 910 000
Autres charges externes	32 543 110	36 383 607	Dotation reçue LCP-AN	17 180 514	15 990 000
Impôts, taxes et versements assimilés	3 850 525	3 998 724	Cotisations sociales	30 643 509	30 250 945
Charges de personnel	183 542 229	186 563 030	Autres produits	5 589 947	5 016 402
<i>Charges de rémunérations</i>	123 927 488	128 504 408			
<i>Charges sociales et de retraites</i>	58 783 399	56 989 318			
<i>Autres charges de personnels</i>	831 343	1 069 305			
Charges parlementaires	320 158 732	304 764 624			
<i>Indemnités parlementaires</i>	49 265 419	49 700 468			
<i>Charges sociales et de pension</i>	76 843 213	75 901 575			
<i>Secrétariat parlementaire</i>	177 110 998	161 350 508			
<i>Autres charges liées au mandat</i>	16 939 102	17 812 073			
Dotations aux amortissements	9 643 146	9 139 790			
Dotations aux provisions	1 304 022	1 239 357			
Dotation versée LCP-AN	17 180 514	15 990 000			
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	575 994 809	565 744 040	TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	571 303 970	585 167 348
CHARGES FINANCIÈRES	0	3 213 384	PRODUITS FINANCIERS	10 663 663	5 211 841
<i>Valeur nette comptable d'immobilisations financières cédées</i>	0	0	<i>Intérêts des prêts</i>	1 365 356	1 476 220
<i>Provision pour dépréciation des immobilisations financières</i>	0	(1) 3 213 384	<i>Reprise sur provision pour dépréciation des immobilisations financières</i>	3 213 384	0
			<i>Autres produits financiers</i>	6 084 923	3 735 621
CHARGES EXCEPTIONNELLES	167 875	57 855	PRODUITS EXCEPTIONNELS	711 201	1 170 694
<i>Charges exceptionnelles sur exercice courant</i>	74 906	12 705	<i>Produits exceptionnels sur exercice courant</i>	275 652	667 064
<i>Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs</i>	92 969	45 150	<i>Produits exceptionnels sur exercice antérieur</i>	17 743	413 034
<i>Valeur nette comptable des immobilisations corporelles cédées</i>	0	0	<i>Produits sur sorties d'actifs corporels</i>	35 484	38 676
<i>Valeur nette comptable des immobilisations financières cédées</i>	0	0	<i>Produits sur sorties d'actifs financiers</i>	0	0
			<i>Remboursements des compagnies d'assurance</i>	382 322	51 920
Résultat de l'exercice	6 516 149	22 534 603			
TOTAL CHARGES	582 678 833	591 549 883	TOTAL PRODUITS	582 678 833	591 549 883

(1) Constatation d'une moins-value latente sur un fonds commun de placement

**DÉTAIL DES ÉTATS FINANCIERS AYANT FAIT
L'OBJET D'UNE AGRÉGATION**

BILAN DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE (AVANT AGRÉGATION DES SOCIÉTÉS ANNEXES)

	31/12/2012		31/12/2011			31/12/2012	31/12/2011
	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur nette			
ACTIF IMMOBILISÉ					CAPITAUX PROPRES		
Immobilisations incorporelles	12 976 778	10 625 422	2 351 356	2 229 838	Dotation initiale et réserves	154 949 195	101 857 993
Immobilisations corporelles	671 018 704	96 364 924	574 653 780	508 581 075	Report à nouveau	667 555 392	646 996 067
Immobilisations financières	261 828 906		261 828 906	270 739 297			
dont Participations	40 000		40 000	40 000	Résultat de l'exercice	4 251 356	20 559 325
FCP	145 430 400		145 430 400	142 217 015			
Prêts	115 711 223		115 711 223	127 854 101			
Dépôts et cautionnements	647 284		647 284	628 180			
Immobilisations en cours	2 503 920		2 503 920	3 658 007			
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	948 328 308	106 990 346	841 337 962	785 208 218	TOTAL CAPITAUX PROPRES	826 755 942	769 413 385
					PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 304 022	1 239 357
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Créances et comptes rattachés	54 702		54 702	18 911	Emprunts et dettes assimilées	0	0
Autres	476 432		476 432	484 117	Fournisseurs et comptes rattachés	13 843 362	13 804 183
					Autres dettes	38 681 628	46 763 252
Valeurs mobilières de placement	13 259 095		13 259 095	31 023 598			
Disponibilités	25 412 211		25 412 211	14 419 795			
Charges constatées d'avance	44 552		44 552	65 539			
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	39 246 992		39 246 992	46 011 959	TOTAL DES DETTES	52 524 990	60 567 435
TOTAL ACTIF			880 584 954	831 220 177	TOTAL PASSIF	880 584 954	831 220 177

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE (AVANT AGRÉGATION DES SOCIÉTÉS ANNEXES)

	2012	2011		2012	2011
Achats de fournitures et marchandises	7 772 530	7 664 909	Dotation de l'Etat	517 890 000	533 910 000
Autres charges externes	32 543 110	36 383 607	Dotation reçue LCP-AN	17 180 514	15 990 000
Impôts, taxes et versements assimilés	3 850 525	3 998 724	Ventes de marchandises	255 137	225 698
Charges de personnel	170 081 298	173 508 128	Ventes de documents parlementaires	100 158	277 569
dont			Cessions d'approvisionnement	1 417	0
Charges de rémunérations	123 927 488	128 504 408	Autres produits	6 407 123	4 735 690
Charges sociales	45 322 467	43 934 415			
Autres charges de personnels	831 343	1 069 305			
Charges parlementaires	305 725 967	289 259 188			
dont					
Indemnités parlementaires	49 265 419	49 700 468			
Charges sociales	62 410 448	60 396 139			
Secrétariat parlementaire	177 110 998	161 350 508			
Autres charges liées au mandat	16 939 102	17 812 073			
Dotations aux amortissements	9 643 146	9 139 790			
Dotations aux provisions	1 304 022	1 239 357			
Dotation versée LCP-AN	17 180 514	15 990 000			
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (I)	548 101 112	537 183 702	TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	541 834 348	555 138 957
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (II)	0	3 213 384	TOTAL PRODUITS FINANCIERS (II)	10 071 090	4 971 656
Valeur nette comptable d'immobilisations financières cédées	0	0	Intérêts des prêts	1 365 356	1 476 220
Provision pour dépréciation des immobilisations financières	0	(1) 3 213 384	Reprise sur provision pour dépréciation des immobilisations financières	3 213 384	0
			Autres produits financiers	5 492 350	3 495 436
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (III)	167 875	57 855	TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (III)	614 905	903 653
Charges exceptionnelles sur exercice courant	74 906	12 705	Produits exceptionnels sur exercice courant	179 357	400 023
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	92 969	45 150	Produits exceptionnels sur exercice antérieur	17 743	413 034
Valeur nette comptable des immobilisations corporelles cédées	0	0	Produits sur sorties d'actifs corporels	35 484	38 676
Valeur nette comptable des immobilisations financières cédées	0	0	Produits sur sorties d'actifs financiers	0	0
			Remboursements des compagnies d'assurance	382 322	51 920
Résultat de l'exercice (IV)	4 251 356	20 559 325			
TOTAL CHARGES (I+II+III+IV)	552 520 343	561 014 265	TOTAL PRODUITS (I+II+III)	552 520 343	561 014 265

(1) Constatation d'une moins-value latente sur un fonds commun de placement

BILAN DU FONDS DE SÉCURITÉ SOCIALE DES DÉPUTES (SSD)

ACTIF			PASSIF		
	31/12/2012	31/12/2011		31/12/2012	31/12/2011
ACTIF IMMOBILISÉ			RÉSERVES		
Immobilisations financières	0	0	Réserves	20 790 687	19 836 007
			Report à nouveau	2 834	2 834
			Résultat de l'exercice	1 644 938	954 680
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	0	0	TOTAL RÉSERVES	22 438 459	20 793 521
ACTIF CIRCULANT			DETTES		
Créances et comptes rattachés	1 366 799	638 206	Fournisseurs	78 784	825 492
Liaison Assemblée nationale	6 692 820	6 877 780	Liaison Assemblée nationale	0	0
Débiteurs divers			Créditeurs divers	0	0
Valeurs mobilières de placement	14 438 180	14 083 582			
Disponibilités	19 445	19 445			
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	22 517 243	21 619 013	TOTAL DES DETTES	78 784	825 492
TOTAL ACTIF	22 517 243	21 619 013	TOTAL PASSIF	22 517 243	21 619 013

COMPTE DE RÉSULTAT DU FONDS DE SÉCURITÉ SOCIALE DES DÉPUTES (SSD)

CHARGES			PRODUITS		
	2012	2011		2012	2011
CHARGES EXTERNES			COTISATIONS	8 423 270	8 209 230
Honoraires	0	0	Cotisations assurance complémentaire	569 444	566 882
			Contribution sociale généralisée	7 828 839	7 619 096
			Cotisations pour ordre	23 697	21 392
			Cotisations volontaires	1 290	1 860
PRESTATIONS	10 538 677	11 357 441	CONTRIBUTIONS		
Prestations maladie-maternité	7 639 538	7 958 139	Contributions de l'A.N.	3 648 406	3 688 191
Prestations décès	580 357	919 732			
Prestations action sanitaire et sociale	190 040	246 071			
Prestations caisse complémentaire	2 128 743	2 233 499			
AUTRES CHARGES COURANTES	766 243	708 918	AUTRES PRODUITS COURANTS	480 290	883 345
Remboursements de cotisations	0	0	Prestations à charge de tiers	0	0
Achats de droits de séjours longs	0	0	Reversement au titre de la DGH	480 290	883 345
Redevances de gestion	766 243	708 918	Produits divers de gestion courante	0	0
Charges diverses de gestion courante	0	0			
CHARGES FINANCIERES	0	0	PRODUITS FINANCIERS	354 598	143 582
			Produits de cession de placements court terme	0	143 582
			Autres intérêts et produits assimilés	354 598	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	PRODUITS EXCEPTIONNELS	43 293	96 690
Valeur nette comptable des immobilisations financières cédées	0	0	Produits sur sorties d'actifs financiers	0	0
Autres charges exceptionnelles sur exercice courant	0	0	Produits exceptionnels sur exercice courant	43 293	96 690
Résultat de l'exercice (excédent)	1 644 938	954 680	Résultat de l'exercice (déficit)		
TOTAL	12 949 858	13 021 039	TOTAL	12 949 858	13 021 039

BILAN DU FONDS DE SÉCURITÉ SOCIALE DU PERSONNEL (SSP)

ACTIF			PASSIF		
	31/12/2012	31/12/2011		31/12/2012	31/12/2011
ACTIF IMMOBILISÉ			RÉSERVES		
Immobilisations financières	0	0	Réserves	22 278 548	21 432 522
			Report à nouveau	1 890	1 890
			Résultat de l'exercice	619 855	846 026
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	0	0	TOTAL RÉSERVES	22 900 293	22 280 438
ACTIF CIRCULANT			DETTES		
Créances et comptes rattachés	1 379 580	660 541	Fournisseurs	87 591	824 108
Liaison Assemblée nationale	11 889 428	12 963 104	Liaison Assemblée nationale	0	0
Débiteurs divers			Créditeurs divers	0	0
Valeurs mobilières de placement	9 689 666	9 451 691			
Disponibilités	29 210	29 210			
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	22 987 884	23 104 546	TOTAL DES DETTES	87 591	824 108
TOTAL ACTIF	22 987 884	23 104 546	TOTAL PASSIF	22 987 884	23 104 546

COMPTE DE RÉSULTAT DU FONDS DE SÉCURITÉ SOCIALE DU PERSONNEL (SSP)

CHARGES			PRODUITS		
	2012	2011		2012	2011
CHARGES EXTERNES			COTISATIONS	8 641 278	8 767 205
Honoraires	0	0	Cotisations assurance complémentaire	754 997	752 962
			Contribution sociale généralisée	7 881 258	8 009 666
			Cotisations pour ordre	1 732	1 696
			Cotisations volontaires	3 290	2 880
PRESTATIONS	11 597 799	11 731 595	CONTRIBUTIONS		
Prestations maladie-maternité	7 943 675	7 949 571	Contributions de l'A.N.	3 992 065	4 012 695
Prestations décès	418 340	435 027			
Prestations action sanitaire et sociale	452 362	501 195			
Prestations assurance complémentaire	2 783 422	2 845 803			
AUTRES CHARGES COURANTES	1 135 104	1 196 768	AUTRES PRODUITS COURANTS	434 548	799 775
Remboursements de cotisations	0	0	Prestations à charge de tiers	0	558
Achats de droits de séjours longs	0	0	Reversement au titre de la DGH	434 548	799 217
Redevances de gestion	1 135 104	1 196 757	Produits divers de gestion courante	0	0
Charges diverses de gestion courante	0	11			
CHARGES FINANCIERES	0	0	PRODUITS FINANCIERS	237 975	96 603
			Produits de cession de placements court terme	0	96 603
			Autres intérêts et produits assimilés	237 975	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	PRODUITS EXCEPTIONNELS	46 893	98 112
Valeur nette comptable des immobilisations financières cédées	0	0	Produits sur sorties d'actifs financiers	0	0
Autres charges exceptionnelles sur exercice courant	0	0	Autres produits exceptionnels sur exercice courant	46 893	98 112
Résultat de l'exercice (excédent)	619 855	846 026	Résultat de l'exercice (déficit)		
TOTAL	13 352 758	13 774 390	TOTAL	13 352 758	13 774 390

BILAN DE LA CAISSE DE PENSIONS DES ANCIENS DÉPUTÉS (CRD)

ACTIF			PASSIF		
	31/12/2012	31/12/2011		31/12/2012	31/12/2011
ACTIF IMMOBILISÉ	0	0	DOTATIONS ET RÉSERVES	0	0
			Dotation initiale et réserves		
			Report à nouveau		
			Résultat de l'exercice	0	0
TOTAL DES IMMOBILISATIONS (I)	0	0	TOTAL DOTATIONS ET RÉSERVES (I)	0	0
ACTIF CIRCULANT			DETTES		
Créances à recouvrer	0	0	Fournisseurs		
Liaison A.N.	0	0	Liaison A.N.	0	0
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	0	0	TOTAL DES DETTES (II)	0	0
TOTAL ACTIF (I+II)	0	0	TOTAL PASSIF (I+II)	0	0

COMPTE DE RÉSULTAT DE LA CAISSE DE PENSIONS DES ANCIENS DÉPUTÉS (CRD)

CHARGES			PRODUITS		
	2012	2011		2012	2011
CHARGES EXTERNES	0	0	COTISATIONS	7 526 154	7 736 251
Honoraires	0	0	Cotisations obligatoires	7 008 103	7 736 251
			Cotisations facultatives	518 051	0
PRESTATIONS	64 358 524	62 617 380	CONTRIBUTIONS	56 828 867	54 808 890
Prestations vieillesse/principal	59 924 612	58 151 527	Contributions de l'A.N.	15 051 862	15 472 383
Prestations vieillesse/majoration enfant	3 609 166	3 527 059	Subvention de l'A.N.	41 777 005	39 336 507
Pension orphelin/allocation d'études	443 732	511 105			
Allocation temporaire/rente invalidité	374 940	426 046			
Prestations familiales	6 074	1 643			
AUTRES CHARGES COURANTES	0	0	AUTRES PRODUITS COURANTS	0	0
Remboursements de cotisations	0	0	Prestations à charge de tiers	0	0
Charges diverses de gestion courante			Produits divers de gestion courante	0	0
CHARGES D'EXPLOITATION (I)	64 358 524	62 617 380	PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	64 355 021	62 545 141
CHARGES FINANCIÈRES (II)	0	0	PRODUITS FINANCIERS (II)	0	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES (III)	0	0	PRODUITS EXCEPTIONNELS (III)	3 503	72 239
			Produits exceptionnels sur exercice antérieur	3 503	72 239
TOTAL CHARGES (I+II+III)	64 358 524	62 617 380	TOTAL PRODUITS (I+II+III)	64 358 524	62 617 380

BILAN DE LA CAISSE DE RETRAITES DU PERSONNEL (CRP)

ACTIF			PASSIF		
	31/12/2012	31/12/2011		31/12/2012	31/12/2011
ACTIF IMMOBILISÉ	0	0	DOTATIONS ET RÉSERVES		
			Dotation initiale et réserves	0	0
			Report à nouveau	0	0
			Résultat de l'exercice	0	0
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	0	0	TOTAL DOTATIONS ET RÉSERVES	0	0
ACTIF CIRCULANT			DETTES		
Liaison A.N.	7 923	0	Fournisseurs	7 923	0
			Liaison A.N.	0	0
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	7 923	0	TOTAL DES DETTES	7 923	
TOTAL ACTIF	7 923	0	TOTAL PASSIF	7 923	0

COMPTE DE RÉSULTAT DE LA CAISSE DE RETRAITES DU PERSONNEL (CRP)

CHARGES			PRODUITS		
	2012	2011		2012	2011
CHARGES EXTERNES	0	0	COTISATIONS	5 825 845	5 280 935
Honoraires	0	0	Cotisations obligatoires	5 177 136	4 659 912
			Rachats de cotisations	648 709	621 024
PRESTATIONS	43 220 942	41 438 673	CONTRIBUTIONS	37 407 847	36 161 157
Prestations vieillesse/principal	41 768 799	40 058 542	Contributions de l'A.N.	10 647 093	9 740 590
Prestations vieillesse/majoration enfant	1 149 438	1 104 183	Subvention de l'A.N.	26 760 754	26 420 567
Pension orphelin/allocation d'études	120 158	125 097			
Allocation temporaire/rente invalidité	151 621	129 561			
Prestations familiales	30 927	21 290			
AUTRES CHARGES COURANTES	15 357	3 419	AUTRES PRODUITS COURANTS	0	0
Remboursements de cotisations	15 357	3 419	Prestations à charge de tiers	0	0
Charges diverses de gestion courante			Produits divers de gestion courante	0	0
CHARGES FINANCIÈRES	0	0	PRODUITS FINANCIERS	0	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 607	0
			Produits exceptionnels sur exercice antérieur	2 607	
TOTAL CHARGES	43 236 298	41 442 092	TOTAL PRODUITS	43 236 298	41 442 092

ANNEXE

1 Référentiel comptable

Depuis le 1^{er} janvier 1993, l'Assemblée nationale tient une comptabilité d'engagement s'inspirant du plan comptable général (PCG), avec rattachement à l'exercice des dépenses et des recettes selon la règle du service fait. Des arrêtés du Bureau et des Questeurs ont procédé au réaménagement de son référentiel comptable à partir de l'exercice 2007 inclus. Ils font des normes contenues dans le PCG la base de principe de la comptabilité de l'Assemblée. Des solutions spécifiques ont été prévues pour le traitement des immobilisations et des engagements sociaux : sur le premier point, l'Assemblée a choisi de s'inspirer des normes comptables de l'Etat ; sur le second, elle a retenu, dans le silence du PCG, la solution proposée par une recommandation du Conseil national de la comptabilité.

2 Règles et méthodes comptables

Les états financiers de l'Assemblée nationale pour l'exercice clos au 31 décembre 2012 correspondent à un périmètre comprenant les deux fonds de sécurité sociale relatifs l'un aux députés, l'autre au personnel, la caisse de pensions des anciens députés, et la caisse des retraites du personnel.

Les comptes ont été arrêtés par le Collège des Questeurs, le 16 avril 2013.

Ils ont été établis conformément au référentiel comptable adopté par le Bureau et par le Collège des Questeurs.

Les comptes sont présentés en euros. Ils sont préparés sur la base du principe du coût historique, à l'exception de la valorisation de certaines immobilisations.

2.1 Modalités d'agrégation des comptes

Les comptabilités annexes sont agrégées à la comptabilité de l'Assemblée nationale pour présenter un bilan, un compte de résultat et des éléments de notes annexes qui recouvrent l'entité juridique Assemblée nationale prise dans son ensemble.

Ces comptabilités annexes comprennent les deux fonds de sécurité sociale, la caisse de pensions des anciens députés et la caisse des retraites du personnel. Le fonds de garantie qui constituait la cinquième comptabilité annexe a été supprimé. A compter du 1^{er} janvier 2012, les prestations qu'il finançait sont intégralement gérées par la Caisse des dépôts et consignations selon le système de la gestion déléguée dans le cadre du fonds d'assurance mutuelle, différentielle et dégressive de retour à l'emploi des députés (FAMDDRE). Le FAMDDRE est soumis à une procédure de certification qui lui est propre.

Cette agrégation conduit, dans un premier temps, à éliminer les flux réciproques entre ces différentes comptabilités annexes. Dans un second temps, elle oblige à un reclassement des comptes de bilan et des comptes de résultat.

L'élimination des principaux flux réciproques porte sur :

- les dettes ou créances réciproques (bilan) ;
- les contributions « patronales » basées sur les rémunérations des députés et des personnels qui sont versées aux fonds et caisses, ainsi que les subventions versées à ces mêmes fonds et caisses (compte de résultat).

Les principaux reclassements effectués sont les suivants :

- classement des produits d'exploitation des caisses et fonds (« cotisations obligatoires », « rachats de cotisations », « contributions ») au poste « cotisations sociales » présenté en produits d'exploitation dans le compte de résultat agrégé ;
- classement des charges de la caisse de pensions des anciens députés et de celles du fonds de sécurité sociale des députés au poste « charges sociales et de pensions » du compte de résultat agrégé ;
- classement des charges de la caisse des retraites du personnel et de celles du fonds de sécurité sociale du personnel au poste « charges sociales et de retraites ».

2.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles correspondent à des acquisitions et des améliorations de logiciels. Elles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition. Elles font l'objet d'un amortissement comptabilisé en charge selon le mode linéaire, sur leur durée d'utilité estimée à 2 ans.

2.3 Immobilisations corporelles

Elles sont constituées d'actifs physiques identifiables, contrôlés, dont l'utilisation s'étend sur plusieurs exercices, pour lesquels des avantages économiques futurs ou un potentiel de service sont attendus au profit de l'Assemblée nationale.

La notion de contrôle telle qu'elle est mentionnée ci-dessus ne s'applique pas aux contrats de location, pour lesquels les loyers sont systématiquement constatés en charges quelle que soit la nature juridique ou financière des contrats.

Le traitement comptable des immobilisations corporelles est différent selon la nature de l'immobilisation. Les catégories suivantes ont été identifiées :

- Biens immobiliers spécifiques et travaux immobiliers liés à ces biens,
- Biens immobiliers non spécifiques et travaux immobiliers liés à ces biens,
- Travaux immobiliers sur des biens immobiliers loués à autrui,
- Biens mobiliers spécifiques,
- Biens mobiliers non spécifiques.

2.3.1 Les biens immobiliers spécifiques et travaux immobiliers liés à ces biens

En vertu de l'article 2 de l'ordonnance n°58-1100 du 17 novembre 1958, un patrimoine spécifique (ou historique) a été affecté à l'Assemblée nationale. Ces biens spécifiques (ou historiques) correspondent au Palais Bourbon et à l'Hôtel de Lassay. Ils sont inscrits à l'euro symbolique dans le bilan de l'Assemblée nationale, du fait notamment de la difficulté à les évaluer de manière fiable.

Les travaux immobilisables qui sont effectués à compter du 1^{er} janvier 2007 dans l'enceinte des biens immobiliers spécifiques ou historiques, ainsi que toutes les immobilisations entrant dans ces périmètres à compter de cette même date, sont enregistrés à leur coût diminué du cumul des amortissements et le cas échéant des pertes de valeur.

Les amortissements de ces biens et travaux, calculés selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée, sont enregistrés en charge. Ces durées sont les suivantes :

Amortissement des immobilisations liées aux biens spécifiques	Durées
Gros œuvre	50 ans
Réseaux (génie climatique, fluides, installations électriques, etc)	20 ans
Installations électroniques et de sécurité	10 ans
Installations de communication	5 ans
Autres installations et agencements	20 ans

2.3.2 Biens immobiliers non spécifiques et travaux immobiliers liés à ces biens

Les immeubles non spécifiques, appartenant à l'Assemblée nationale ou affectés à son usage, sont valorisés à la valeur de marché à dire d'expert. Le montant des travaux immobilisés liés à un bien immobilier et réalisés après la valorisation à dire d'expert, augmente la valeur d'ensemble du bien immobilier à due concurrence sauf à démontrer l'existence d'une perte de valeur.

La valeur de marché (ou valeur vénale) est révisée périodiquement. Une expertise a été réalisée par France Domaine en date du 3 janvier 2013.

L'écart entre la valeur nette comptable d'un bien immobilier non spécifique et sa valeur vénale mise à jour grâce à une nouvelle expertise, est inscrit en réserve, dans un sous-compte intitulé « écart de réévaluation ».

Les biens immobiliers non spécifiques, ainsi que les immobilisations liées, ne donnent pas lieu à amortissement.

2.3.3 Agencements, installations sur des biens immobiliers loués à autrui

Les agencements, installations et travaux sur des biens immobiliers loués à autrui sont inscrits au bilan à leur coût et sont amortis sur la durée probable d'utilisation ou sur la durée résiduelle du bail si celle-ci est plus courte.

2.3.4 Biens mobiliers spécifiques

Les biens mobiliers spécifiques correspondent aux œuvres d'art et aux biens assimilés, qu'ils soient détenus en pleine propriété ou mis en dépôt à l'Assemblée nationale, si celle-ci en supporte les principaux risques et bénéficie des avantages qu'ils procurent.

Les biens mobiliers spécifiques dont le contrôle a été obtenu après 1993, date d'adoption par l'Assemblée nationale d'une comptabilité d'engagement, sont évalués à leur coût diminué le cas échéant de pertes de valeur. Les biens contrôlés avant 1993 figurent au bilan à l'euro symbolique.

Les biens mobiliers spécifiques n'ayant pas de durée d'utilité déterminable ne sont pas amortissables.

2.3.5 Biens mobiliers non spécifiques

Les biens mobiliers non spécifiques sont comptabilisés à leur coût diminué des amortissements et, le cas échéant, des pertes de valeur. Ils sont amortis linéairement sur leurs durées estimées d'utilité.

Amortissement des biens mobiliers non spécifiques	Durées
Autocommutateurs	8 ans
Autres installations téléphoniques	5 ans
Matériels et outillage	5 ans
Véhicules	4 ans
Matériels et outillage du garage	5 ans
Matériels de bureau	5 ans
Mobiliers	10 ans
Appareils électriques	5 ans
Bureautique des groupes	5 ans
Matériels multimédia	5 ans
Matériels informatiques	5 ans

2.4 Les immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent des titres de participations, des titres immobilisés, des prêts ainsi que des dépôts et cautionnements.

Les titres de participations sont constitués par le capital social de la société de programme La Chaîne Parlementaire-Assemblée nationale (LCP-AN), dont l'Assemblée nationale est l'actionnaire unique. Ces titres figurent au bilan pour le prix de souscription des actions à l'émission et seront le cas échéant dépréciés en cas de survenance d'un indice de perte de valeur.

Les autres titres immobilisés correspondent à des parts de fonds communs de placements (FCP) de l'Assemblée nationale envisage de conserver durablement. A la clôture, la valeur d'entrée de ces titres est comparée à leur valeur actuelle. Cette comparaison est effectuée par

catégorie de titres de même nature conférant les mêmes droits. En cas de diminution de valeur, une provision pour dépréciation est comptabilisée en charge.

Les prêts, dépôts et cautionnements sont inscrits à leur valeur nominale diminuée le cas échéant d'une dépréciation.

2.5 Les créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque le recouvrement d'une créance est compromis.

2.6 La trésorerie

Les comptes courants bancaires débiteurs sont classés en « disponibilités ».

Les comptes courants bancaires créditeurs sont classés au poste « emprunts et dettes assimilées ».

2.7 Les capitaux propres

La dotation initiale et les réserves enregistrent la contrepartie des actifs immobilisés dans le bilan d'ouverture de 1993, déduction faite de deux versements au profit de l'Etat effectués en 1993.

Le report à nouveau enregistre, d'une part, les résultats comptables des exercices précédents (après affectation) et, d'autre part, à titre exceptionnel, les ajustements permettant de passer du bilan de clôture 2006 établi selon l'ancien référentiel comptable au bilan d'ouverture établi au 1^{er} janvier 2007 selon le nouveau référentiel comptable.

2.8 Les provisions pour risques et charges

Les provisions au passif du bilan représentent des dettes dont le montant ou l'échéance sont incertains. Elles sont comptabilisées en présence d'une obligation supportée par l'Assemblée nationale, ayant pour origine une réglementation, une loi ou des clauses contractuelles ou en présence d'une obligation implicite, et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressource représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation.

Ces provisions sont évaluées pour le montant estimé du décaissement ou plus généralement de la sortie de ressource estimée nécessaire pour éteindre l'obligation.

2.9 Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme

Pour évaluer ses engagements de retraites et avantages similaires, l'Assemblée nationale a souhaité se conformer à une recommandation du Conseil national de la comptabilité (n°2003-R01), en l'absence d'informations détaillées sur ce point dans le plan comptable général.

Les avantages des personnels de l'Assemblée nationale désignent toute prestation servie au titre des services accomplis par ces derniers, qu'il s'agisse notamment des rémunérations, de leurs accessoires, des absences rémunérées ou de tous les avantages similaires.

Le coût représenté par ces avantages est comptabilisé dans les charges de la période au cours de laquelle le personnel a accompli le service correspondant. Les indemnités à verser au personnel contractuel en cas de rupture du contrat de travail à l'initiative de l'Assemblée nationale sont comptabilisées en charge lorsque la rupture est annoncée.

A la clôture de l'exercice, des provisions sont enregistrées au titre des droits à prestations futures acquis ou en cours d'acquisition. L'évaluation de la provision tient compte de la probabilité de versement des prestations.

Les avantages accordés au titre de la retraite ou les avantages similaires ne sont pas provisionnés mais sont évalués et mentionnés en annexe.

Les indemnités parlementaires et autres avantages servis aux députés ou à leurs collaborateurs par l'Assemblée nationale suivent les mêmes règles comptables que celles énoncées ci-dessus.

2.10 Les dettes

Les dettes fournisseurs et autres dettes d'exploitation sont enregistrées à leur valeur nominale.

2.11 Les produits d'exploitation

En vertu du principe de l'autonomie financière des assemblées parlementaires, posé par l'article 7 de l'ordonnance n°58-1100 du 17 novembre 1958, et dans la mesure où l'Assemblée nationale détermine en toute liberté l'utilisation de la dotation qui lui est versée par l'Etat, celle-ci est intégralement comptabilisée en produit d'exploitation. Le montant ainsi comptabilisé au titre d'un exercice correspond à celui inscrit dans le projet de loi de finances au titre du même exercice et arrêté après le vote de cette loi.

La société LCP-AN étant détenue intégralement par l'Assemblée nationale, la dotation versée par l'Etat à l'Assemblée nationale pour financer cette société est enregistrée en produit d'exploitation. Comme cela est précisé en note 2.12, une charge d'exploitation est enregistrée à l'occasion du reversement à la société.

L'Assemblée nationale présente la particularité de gérer des caisses de pensions et de retraites ainsi que des fonds de sécurité sociale. C'est pourquoi elle comptabilise en produits des cotisations sociales : cotisations des affiliés et contribution sociale généralisée.

L'Assemblée nationale encaisse, par ailleurs, diverses recettes (ventes de documents, remboursements de divers organismes ...). Ces produits figurent au poste « Autres produits d'exploitation » du compte de résultat agrégé.

2.12 Les charges d'exploitation

La principale spécificité tient directement à la fonction de l'Assemblée nationale. Elle explique la présence dans ses comptes d'une rubrique de *charges parlementaires*, qui n'a, par définition, aucun équivalent possible dans les comptes d'une administration d'Etat et, a fortiori, dans ceux d'une entreprise privée.

Les paiements effectués au titre des contrats de location sont comptabilisés en charge quelles que soient les caractéristiques juridiques et financières de ces contrats.

La dotation versée à LCP-AN est comptabilisée en charge.

Les subventions versées de manière récurrente à des entités tierces sont classées en charges d'exploitation.

2.13 Les produits et charges financiers

Les produits financiers comprennent les plus values réalisées lors de la cession de placements financiers à court terme, les produits d'intérêts perçus au titre des prêts octroyés et les intérêts courus non échus au 31 décembre de l'exercice.

Les charges financières comprennent les moins values réalisées lors de la cession de placements financiers court terme.

2.14 Les produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels correspondent à des corrections relatives aux exercices antérieurs et à des flux qui, par nature, ne sont pas récurrents.

2.15 Information par activités

Les deux fonds de sécurité sociale (celui des députés et celui des personnels), la caisse de pensions des anciens députés, la caisse des retraites du personnel, disposent de règlements spécifiques arrêtés par le Bureau de l'Assemblée nationale ainsi que d'un mode de financement spécifique. Une présentation sous forme de bilan et de compte de résultat de ces comptabilités annexes est jointe au bilan et au compte de résultat agrégés, afin de faire ressortir les contributions de ces comptabilités aux états financiers de l'Assemblée nationale.

Ces bilans et comptes de résultats des « comptabilités annexes » sont présentés avant élimination des flux réciproques et avant reclassements.

3 Notes relatives au bilan agrégé

3.1 Actif immobilisé

Variations de l'actif immobilisé brut sur l'exercice

	Valeur brute d'ouverture	Variations de l'exercice	Valeur brute de clôture
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	11 087 813	1 888 965	12 976 778
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	597 364 103	73 654 600	671 018 704
Travaux immeubles historiques	35 594 772	15 368 319	50 963 091
Total immeubles historiques	35 594 772	15 368 319	50 963 091
Immeuble non spécifique 233/235 Boul. Saint Germain	81 161 109	7 838 891	89 000 000
Immeuble non spécifique 101 rue de l'Université - 32 rue Saint Dominique	248 681 487	31 303 013	279 984 500
Immeuble non spécifique 95 rue de l'Université	10 018 361	1 731 639	11 750 000
Immeuble non spécifique 3 rue Aristide Briand	30 633 938	3 866 062	34 500 000
Immeuble non spécifique 34 rue Saint Dominique	212 002	97 998	310 000
Immeuble non spécifique 105 rue de l'Université	1 750 000	600 000	2 350 000
Immeuble non spécifique 103 rue de l'Université	17 914 275	2 601 225	20 515 500
Immeuble non spécifique 33 rue Saint Dominique	61 241 807	6 258 193	67 500 000
Total immeubles non spécifiques	451 612 981	54 297 019	505 910 000
Travaux immeuble loué 33 rue Saint Dominique	0	0	0
Travaux immeuble loué 110 rue de l'Université	51 512	10 545	62 057
Travaux immeuble loué 280 boulevard Saint Germain	0	0	0
Travaux immeuble loué 282 boulevard Saint Germain	0	0	0
Travaux immeuble loué entrepôt porte d'Aubervilliers	113 182	0	113 182
Total immeubles loués	164 694	10 545	175 239
TOTAL IMMEUBLES	487 372 447	69 675 884	557 048 330
Autocommutateurs	3 968 737	0	3 968 737
Autres installations téléphoniques	754 991	0	754 991
Matériel et outillage	3 756 508	152 971	3 909 479
Collections, oeuvres et objets d'art	8 150 492	232 629	8 383 121
Véhicules	5 774 792	-75 992	5 698 800
Matériel et outillage du garage	90 621	1 800	92 422
Matériel de bureau	8 441 272	239 004	8 680 275
Mobilier	26 356 175	798 680	27 154 856
Appareils électriques	22 172 267	123 169	22 295 435
Bureautique des groupes	3 648 736	426 172	4 074 908
Matériel multimédia	70 922	593	71 515
Matériel informatique	26 806 143	2 079 691	28 885 834
TOTAL AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	109 991 656	3 978 717	113 970 373

IMMOBILISATIONS EN COURS	3 658 007	-1 154 087	2 503 920
Acomptes et avances versés sur autres immobilisations	0	0	0
Gros oeuvre en cours	718 983	-439 126	279 857
Installations générales en cours	1 623 716	45 668	1 669 383
Aménagements et agencements en cours	844 319	-617 419	226 900
Etudes et ingénierie en cours	470 990	-143 210	327 779
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	273 952 681	-12 123 775	261 828 906
Participations	40 000	0	40 000
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	145 430 400	0	145 430 400
Prêts	127 854 101	-12 142 879	115 711 223
Dépôts et cautionnements	628 180	19 104	647 284
TOTAL IMMOBILISATIONS	886 062 605	62 265 703	948 328 308

Variations des dotations aux amortissements sur l'exercice

	Ouverture	Variations	Clôture
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 857 975	1 767 448	10 625 422
Logiciels	8 857 975	1 767 448	10 625 422
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	88 783 028	7 581 895	96 364 924
Travaux immeubles historiques	5 032 682	2 699 042	7 731 724
Gros œuvre immeubles historiques	204 160	136 914	341 074
Installations de génie climatique immeubles historiques	519 847	224 789	744 636
Installations de fluides immeubles historiques	27 176	6 964	34 139
Installations sanitaires immeubles historiques	141 761	73 126	214 888
Installations électriques immeubles historiques	654 492	318 615	973 108
Installations électroniques immeubles historiques	186 225	139 183	325 408
Installations de communication immeubles historiques	1 377 078	622 076	1 999 154
Installations de sécurité immeubles historiques	978 034	489 345	1 467 379
Ascenseurs - monte-charges immeubles historiques	28 944	27 406	56 351
Autres installations générales immeubles historiques	9 241	4 763	14 004
Travaux d'agencement immeubles historiques	668 012	485 532	1 153 545
Revêtements de sols immeubles historiques	127 389	88 713	216 102
Serrurerie immeubles historiques	110 298	81 216	191 514
Autres aménagements immeubles historiques	24	398	422
Travaux immeubles loués	64 253	18 734	82 986
Installations climatisation immeubles loués	325	200	525
Installations de fluides immeubles loués	24	0	24
Installations sanitaires immeubles loués	145	48	193
Installations électriques immeubles loués	27 700	6 259	33 959
Installations électroniques immeubles loués	0	0	0
Installations de communication immeubles loués	1 087	243	1 330
Installations de sécurité immeubles loués	30 021	9 939	39 960
Ascenseurs - monte-charges immeubles loués	2 209	491	2 700
Travaux d'agencement immeubles loués	2 695	1 436	4 131
Serrurerie immeubles loués	46	118	164
Autres immobilisations corporelles	83 686 094	4 864 119	88 550 213
Autocommutateurs	3 387 321	151 492	3 538 813
Autres installations téléphoniques	748 945	449	749 393
Matériel et outillage	3 404 656	136 885	3 541 541
Véhicules	5 303 850	-62 430	5 241 420
Matériel et outillage du garage	78 068	3 569	81 637
Matériel de bureau	7 581 348	328 965	7 910 313
Mobilier	16 846 632	1 831 795	18 678 427
Appareils électriques	19 449 200	857 923	20 307 123
Bureautique des groupes	3 201 372	205 561	3 406 933
Matériel multimédia	68 278	1 263	69 541
Matériel informatique	23 616 423	1 408 648	25 025 071
TOTAL	97 641 003	9 349 343	106 990 346

3.1.1 Immobilisations incorporelles

Il s'agit uniquement d'acquisition de nouveaux logiciels et d'amélioration de logiciels existants.

3.1.2 Immobilisations corporelles

Le tableau ci-dessous récapitule, au 31 décembre 2012, la valeur vénale de chaque immeuble ainsi que sa valeur locative. L'estimation des valeurs vénales des immeubles a été confiée à France Domaine, à qui l'Etat avait fait appel pour l'évaluation de son propre parc immobilier en 2007. La dernière évaluation des valeurs vénales a eu lieu début 2013.

Immeuble	Valeur vénale	Superficie (m2)		Valeur locative (en euros par m2)	
		Bureaux Appartements	Sous sols	Bureaux Appartements	Sous-sols
233/235 Boul. Saint Germain	89 000 000	9 314	2 788	440 €	220 €
101 rue de l'Université	214 484 500	12 177	13 270	550 €	275 €
32 rue Saint Dominique	65 500 000	4 251	1 713	540 €	270 €
95 rue de l'Université	11 750 000	992	212	540 €	270 €
3 rue Aristide Briand	34 500 000	2 403	427	650 €	325 €
Appartement - 34 rue Saint Dominique	310 000	30		32 €	
Appartement - 105 rue de l'Université	2 350 000	205		29 €	
103 rue de l'Université	20 515 500	1 095	1 403	550 €	275 €
33 rue Saint Dominique	67 500 000	4 620	50 pk	675 €	2 640 € / an et par pk

3.1.3 Immobilisations en cours

L'encours des immobilisations en cours a sensiblement diminué en 2012, les chantiers de rénovation suivants ayant été achevés et réceptionnés sur l'exercice : les rénovations des parkings du Palais Bourbon et de la régie vidéo de l'hémicycle, ainsi que la réfection d'une salle de réunion et de l'aile est du Palais Bourbon.

La rénovation de la salle opérationnelle au Palais Bourbon, constitue la majeure partie des sommes figurant en immobilisation en cours au 31 décembre 2012.

3.1.4 Immobilisations financières

La participation à LCP-AN est inscrite pour son coût historique (40 000 euros). On retrouvera ci-après des informations relatives à cette société au 31 décembre 2012.

Participation dans LCP-AN	clôture
Capital	40 000
Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat	101 994
Résultat de l'exercice	(24 516)
Dividende versé au cours de l'exercice	0
Prêts et avances consentis par l'Assemblée nationale	0
Cautions et avals consentis par l'Assemblée nationale	0
Chiffre d'affaires de l'exercice	11 910

Les titres immobilisés correspondent à :

- des fonds communs de placements dédiés inscrits au bilan pour leur valeur historique (145,43 millions d'euros), et dont la valeur liquidative est de 269,95 millions d'euros au 31 décembre 2012. La provision pour dépréciation d'actif enregistrée pour un montant de 3 213 284 euros afin de constater une moins-value latente au 31 décembre 2011 sur l'un des fonds communs de placement inscrits au bilan, a été intégralement reprise au 31 décembre 2012, aucune moins value latente n'ayant été constatée à la clôture de cet exercice.
- à des prêts de trésorerie à court terme, et des prêts au logement qui pouvaient être accordés pour une durée maximale de 25 ans.

Nature du prêt	Encours à la clôture
Prêts au logement	107 917 320
Prêts de trésorerie	7 793 903
Total	115 711 223

Il a été mis fin à l'octroi de prêts au logement aux membres du personnel de l'Assemblée nationale à compter du 1^{er} janvier 2010 par l'arrêté du Bureau de l'Assemblée nationale n°100/XIII du 22 décembre 2009.

3.2 Les créances et dettes d'exploitation

	Montant net au 31/12/2012	Montant net au 31/12/2011	Dont supérieures à un an
Créances clients	54 702	18 911	0
Créances sécurité sociale	2 746 379	1 298 747	0
Personnel et comptes rattachés	116 516	125 749	0
Débiteurs divers	359 916	358 368	0
Charges constatées d'avance	44 552	65 539	0
TOTAL CRÉANCES	3 322 065	1 867 315	
	Montant net au 31/12/2012	Montant net au 31/12/2011	Dont supérieures à un an
Emprunts et dettes assimilées	0	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	14 017 660	15 453 783	0
Personnel et comptes rattachés	2 224 025	2 537 363	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	14 408 916	14 610 547	0
Etat	328 299	1 069 146	0
Autres dettes	3 130 216	3 920 955	0
Produits constatés d'avance	0	0	
TOTAL DETTES	34 109 117	37 591 794	

Les créances et dettes d'exploitation ont toutes des échéances inférieures à un an.

Au 31 décembre 2012, les créances de sécurité sociale correspondent au versement par l'ACOSS de la Contribution Sociale Généralisée au titre des mois de novembre et décembre 2012. En revanche, au 31 décembre 2011, elles correspondaient au versement du dernier mois de 2011.

Les dettes à l'égard de la sécurité sociale et des autres organismes sociaux constituent la contrepartie des charges sociales de la fin de l'année 2012 qui ont été payées en janvier 2013.

Les dettes fournisseurs sont pour l'essentiel des dettes à court terme correspondant aux dépenses de l'exercice 2012 payées début 2013. Elles incluent les charges à payer pour factures non parvenues (montant ci après).

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER ET DES PRODUITS À RECEVOIR

	Montant net au 31/12/12	Montant net au 31/12/11
Factures non parvenues	2 224 956	2 845 490
Charges à payer personnel et assimilés	1 084 079	1 235 732
Charges à payer députés et assimilés	836 859	852 515
TOTAL CHARGES À PAYER	4 145 895	4 933 737
	Montant net au 31/12/12	Montant net au 31/12/11
Produits divers à recevoir	313 144	301 711
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR	313 144	301 711

Les charges à payer au titre des députés, personnels et assimilés comprennent essentiellement les charges à payer des fonds de sécurité sociale.

3.3 Trésorerie nette

	Montant au 31/12/12	Montant au 31/12/11
ACTIF		
Valeurs mobilières de placement	37 386 941	54 558 871
Disponibilités	25 460 866	14 468 449
PASSIF		
Emprunts et dettes assimilées	0	0
TOTAL TRESORERIE NETTE	62 847 807	69 027 320

Les valeurs mobilières de placement sont constituées de comptes à terme dont le taux d'intérêt est fixe et garanti et de SICAV. Pour calculer la plus-value réalisée lors de la cession d'une valeur mobilière de placement, la valeur comptable retenue est celle enregistrée au coût d'entrée selon la méthode du premier entré premier sorti (PEPS).

3.4 Les capitaux propres

Le montant inscrit au titre de la dotation initiale et des réserves (101,86 M€) est inchangé par rapport au bilan d'ouverture 2011.

Conformément à l'évaluation par France Domaine de la valeur vénale actualisée des immeubles non spécifiques appartenant à l'Assemblée nationale, une réévaluation de 53,09 millions d'euros a été inscrite sur les comptes d'écarts de réévaluation en 2012.

Le report à nouveau comprend, d'une part, des ajustements sur le bilan d'ouverture 2007 pour 364,9 millions d'euros et, d'autre part, le report à nouveau stricto sensu, dont la variation, en 2012, résulte de l'affectation du résultat 2011 (22 534 603 euros) et du transfert à la Caisse des dépôts et consignations des réserves de l'ancien Fonds de garantie des ressources des anciens députés (4 784 356 euros).

La variation des capitaux propres du bilan agrégé se présente ainsi :

	Situation d'ouverture	Affectation du résultat n-1	Résultat de l'exercice	Externalisation de FGR (1)	Réévaluation des immeubles	Situation de clôture
Capitaux propres	101 857 993					101 857 993
Ecart de réévaluation					53 091 202	53 091 202
Report à nouveau	692 879 104	22 534 603		-4 784 356		710 629 351
Résultat de l'exercice	22 534 603	-22 534 603	6 516 149			6 516 149
TOTAL GENERAL	817 271 700	0	6 516 149	-4 784 356	53 091 202	872 094 694

(1) Transfert des réserves de l'ancien Fonds de garantie des ressources des anciens députés.

Le résultat comptable de l'exercice correspond au cumul des résultats comptables de chaque entité comptable agréée dans le bilan de l'Assemblée nationale.

Entité	Résultat comptable 2012	Résultat comptable 2011
Assemblée nationale	4 251 356	20 559 325
Caisse de pensions des anciens députés	0	0
Caisse des retraites du personnel	0	0
Fonds de sécurité sociale des députés	1 644 938	954 680
Fonds de sécurité sociale du personnel	619 855	846 026
Fonds de garantie de ressources des anciens députés	0	174 572
Total	6 516 149	22 534 603

3.5 Les provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges ont été constituées pour constater dans le bilan de l'Assemblée nationale trois types d'engagement à long terme en faveur des personnels :

- la garantie d'une rémunération pendant un congé de longue durée pour cause de maladie d'un montant de 121 410 euros ;
- la garantie de rémunération de personnels mis à disposition d'organismes extérieurs (autorités administratives indépendantes et juridictions administratives) pour un montant de 981 612 euros ;
- une provision pour risque contentieux d'un montant de 201 000 euros (contentieux administratif, service des ressources humaines).

3.6 Les passifs éventuels

Il convient en outre de mentionner l'existence d'un passif éventuel consécutif à un litige avec un fournisseur pour lequel aucune obligation certaine n'est à ce jour avérée.

4 Notes relatives au compte de résultat agrégé

La comptabilité budgétaire et la comptabilité générale de l'Assemblée nationale (comprenant les fonds et caisses) sont toutes les deux tenues conformément au principe des droits constatés. C'est pourquoi il n'y a pas lieu de procéder à des retraitements pour passer d'une comptabilité à l'autre, même si certains postes comptables, très minoritaires, ne font pas l'objet d'un suivi au plan budgétaire.

Le rapport du Président de la Commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes, auquel le présent document est annexé, contient les analyses et les commentaires portant sur les comptes figurant à la fois dans la comptabilité budgétaire et dans la comptabilité générale.

4.1 Les charges d'exploitation

	2012	2011
ACHATS DE FOURNITURES ET MARCHANDISES	7 772 530	7 664 909
ACHATS DE FOURNITURES D'ATELIERS	546 325	685 799
ACHATS DE PETITS ÉQUIPEMENTS	245 318	304 628
AUTRES ACHATS DE FOURNITURES	2 672 923	2 704 585
ACHATS DE FLUIDES	4 282 059	3 910 102
ACHATS DE MARCHANDISES	25 906	59 794
AUTRES CHARGES EXTERNES	32 543 110	36 383 607
BASES DE L'A.N. ET BASES EXTÉRIEURES	659 726	457 426
LOCATIONS	4 799 922	4 738 570
TRAVAUX D'ENTRETIEN	13 806 015	14 121 382
PRIMES D'ASSURANCES	379 215	377 314
ÉTUDES ET DOCUMENTATION	1 933 985	2 006 309
SUBVENTIONS ET AUTRES CHARGES	1 678 129	1 723 487
PERSONNEL EXTÉRIEUR À L'A.N.	1 536 758	1 457 134
HONORAIRES	738 139	1 471 067
INFORMATIONS	1 830 337	1 999 797
IMPRESSIONS	388 177	685 071
TRANSPORT ET DÉPLACEMENTS	1 047 409	1 076 648
FRAIS POSTAUX ET COMMUNICATIONS	3 718 961	6 234 872
FRAIS BANCAIRES	13 333	15 454
RÉGIES D'AVANCES	13 004	19 076
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	3 850 525	3 998 724
SYNDICAT DES TRANSPORTS PARISIENS	3 107 135	3 227 400
IMPÔTS LOCAUX	674 719	652 917
TAXES ET DROITS SUR LES VÉHICULES	23	20
FONDS D'INSERTION TRAVAILLEURS HANDICAPÉS	68 649	118 387

	2012	2011
CHARGES DE PERSONNEL	183 542 229	186 563 030
CHARGES DE REMUNERATION	123 927 488	128 504 408
<i>PERSONNELS STATUTAIRES</i>	115 178 299	120 471 358
<i>PERSONNELS CONTRACTUELS DE L'ASSEMBLEE</i>	5 588 707	5 666 521
<i>PERSONNELS CONTRACTUELS DE LA PRÉSIDENCE</i>	2 719 338	2 102 755
<i>AUTRES PERSONNELS</i>	441 144	263 773
CHARGES SOCIALES ET DE RETRAITE	58 783 399	56 989 318
<i>CHARGES SOCIALES</i>	2 103 253	1 926 403
<i>CHARGES DU FONDS DE SECURITE SOCIALE DES PERSONNELS</i>	11 597 799	11 731 606
<i>CHARGES DE LA CAISSE DE RETRAITE DES PERSONNELS</i>	43 236 298	41 442 092
<i>PRESTATIONS DIRECTES</i>	1 846 048	1 889 216
AUTRES CHARGES DE PERSONNELS	831 343	1 069 305
<i>AUTRES CHARGES D'ACTION SOCIALE</i>	122 885	184 835
<i>AUTRES CHARGES DE PERSONNEL</i>	708 458	884 470
CHARGES PARLEMENTAIRES	320 158 732	304 764 624
INDEMNITÉS PARLEMENTAIRES	49 265 419	49 700 468
CHARGES SOCIALES ET DE PENSIONS	76 843 213	75 901 575
<i>CHARGES SOCIALES</i>	1 946 013	1 911 896
<i>CHARGES DU FONDS DE SECURITE SOCIALE DES DEPUTES</i>	10 538 677	11 357 441
<i>CHARGES DE LA CAISSE DE PENSIONS DES ANCIENS DEPUTES</i>	64 358 524	62 617 380
<i>CHARGES FONDS DE GARANTIE DE RESSOURCES DES DEPUTES *</i>	187 379	14 858
SECRÉTARIAT PARLEMENTAIRE	177 110 998	161 350 508
AUTRES CHARGES LIEES AU MANDAT	16 939 102	17 812 073
<i>VOYAGES ET DÉPLACEMENTS</i>	6 731 884	7 137 585
<i>CHARGES DES OFFICES PARLEMENTAIRES</i>	102 894	361 083
<i>REPRÉSENTATION DE L'A.N.</i>	3 535 628	5 218 886
<i>AUTRES CHARGES LIEES AU MANDAT</i>	6 568 697	5 094 519
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	9 643 146	9 139 790
DOTATION AUX PROVISIONS	1 304 022	1 239 357
DOTATION VERSEE LCP-AN	17 180 514	15 990 000
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	575 994 809	565 744 040

* à compter du 1^{er} janvier 2012 est enregistrée sur ce compte le reversement, au profit de la Caisse des dépôts et consignations, des cotisations du FAMDDRE dont elle assure la gestion déléguée depuis cette date.

4.2 Les produits d'exploitation

	2012	2011
DOTATION DE L'ETAT	517 890 000	533 910 000
DOTATION RECUE LCP-AN	17 180 514	15 990 000
COTISATIONS SOCIALES	30 643 509	30 250 945
COTISATIONS AFFILIES CAISSE DE PENSION DES ANCIENS DEPUTES	7 526 154	7 736 251
COTISATIONS AFFILIES FONDS DE SECURITE SOCIALE DES DEPUTES	8 436 108	8 222 068
COTISATIONS FONDS DE GARANTIE DE RESSOURCES DES DEPUTES*	187 379	189 430
COTISATIONS AFFILIES CAISSE DE RETRAITE DES PERSONNELS	5 852 590	5 335 991
COTISATIONS AFFILIES FONDS DE SECURITE SOCIALE DES PERSONNELS	8 641 278	8 767 205
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	5 589 947	5 016 402
VENTES DE MARCHANDISES	255 137	225 698
VENTES DE DOCUMENTS PARLEMENTAIRES	100 158	277 569
CESSIONS D'APPROVISIONNEMENT	1 417	0
REPRISE DE PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 239 357	1 556 259
REPRISE DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	0	150 947
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE ASSEMBLEE NATIONALE	4 980 387	3 028 484
PRODUITS GESTION COURANTE FONDS DE SECURITE SOCIALE DES DEPUTES	-285 953	174 427
PRODUITS GESTION COURANTE FONDS DE SECURITE SOCIALE DES PERSONNELS	-700 556	-396 982
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	571 303 970	585 167 347

* à compter du 1^{er} janvier 2012 est enregistrée sur ce compte, la perception des cotisations du FAMDDRE ; ces cotisations sont ensuite intégralement reversées à la Caisse des dépôts et consignations.

4.3 Les charges financières

	2012	2011
VALEUR NETTE COMPTABLE D'IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES CÉDÉES	0	0
PROVISION POUR DÉPRECIATION DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	0	3 213 384
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	0	3 213 384

4.4 Les produits financiers

	2012	2011
INTERETS DES PRETS	1 365 356	1 476 220
AUTRES PRODUITS FINANCIERS	6 084 923	3 735 621
REPRISE SUR PROVISION POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 213 384	
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	10 663 663	5 211 841

4.5 Les charges exceptionnelles

	2012	2011
CHARGES EXCEPTIONNELLES EXERCICE COURANT	74 906	12 705
CHARGES EXCEPTIONNELLES EXERCICES ANTÉRIEURS	92 969	45 150
VALEUR NETTE COMPTABLE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES CEDEES	0	0
VALEUR NETTE COMPTABLE DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES CEDEES	0	0
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	167 875	57 855

4.6 Les produits exceptionnels

	2012	2011
PRODUITS EXCEPTIONNELS EXERCICE COURANT	275 652	667 064
<i>PROD. EXCEPT. EXERCICE COURANT ASSEMBLEE NATIONALE</i>	179 357	400 023
<i>PROD. EXCEPT. EXERCICE COURANT CAISSE DE PENSIONS DES ANCIENS DEPUTES</i>	3 503	72 239
<i>PROD. EXCEPT. EXERCICE COURANT CAISSE DE RETRAITE DES PERSONNELS</i>	2 607	0
<i>PROD. EXCEPT. EXERCICE COURANT FONDS DE SECURITE SOCIALE DES DEPUTES</i>	43 293	96 690
<i>PROD. EXCEPT. EXERCICE COURANT FONDS DE SECURITE SOCIALE DES PERSONNELS</i>	46 893	98 112
PRODUITS EXCEPTIONNELS EXERCICES ANTÉRIEURS	17 743	413 034
PRODUITS SUR SORTIES D'ACTIFS CORPORELS	35 484	38 676
PRODUITS SUR SORTIES D'ACTIFS FINANCIERS	0	0
REMB. DES CIES D'ASSURANCES	382 322	51 920
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	711 201	1 170 694

5 Informations complémentaires

5.1 Engagements de pensions et de retraites et engagements assimilés

Conformément au référentiel comptable, ces engagements sont évalués mais ne font pas l'objet de provisions. Ils ont été évalués pour la première fois en 2008. L'évaluation a été confiée à un cabinet d'actuaire indépendant.

Les engagements de pensions et de retraites et engagements assimilés significatifs recouvrent :

- Le régime de pension des anciens députés, régime par répartition
- Le régime de retraite des anciens fonctionnaires, régime par répartition
- Les pensions des anciens conseillers et retraités de l'Union française et des anciens délégués de l'Assemblée algérienne
- Le régime de sécurité sociale dont continuent à bénéficier les anciens députés pensionnés
- Le régime de sécurité sociale dont continuent à bénéficier les anciens fonctionnaires retraités

Les hypothèses actuarielles retenues :

- Taux d'actualisation : 3,20 %
- Taux de revalorisation des rentes : 1,8 %
- Taux de rotation du personnel : 0 % (compte tenu de l'historique des dernières années)
- Table de mortalité TGH/TGF 05
- Calculs effectués sur groupe fermé (au 31/12/2012)
- Ages de départ des personnels : entre 60 et 65 ans selon le statut ou la date de départ supposée
- Taux d'augmentation de la consommation médicale : 4 %

Le taux d'actualisation retenu par l'Assemblée nationale correspond au taux des obligations d'entreprises de première catégorie, conformément à la recommandation n°2003-R 01 du Conseil National de la Comptabilité.

Compte tenu de la méthode retenue pour les engagements de pensions envers les députés (droits acquis sans projection de droits futurs), aucune hypothèse de renouvellement de mandat n'a été prise en compte.

Le détail des engagements est le suivant :

	Engagements au 31/12/2012
Pensions des anciens députés	1 455,14
Autres droits des anciens députés	22,23
Retraites des anciens fonctionnaires	1 347,92
Autres droits des anciens fonctionnaires	20,71
Autres pensions	17,98
Sécurité sociale des anciens députés	107,61
Sécurité sociale des anciens fonctionnaires	89,29
TOTAL	3 060,89

en millions d'euros

La progression du montant des évaluations entre le 31 décembre 2011 (2 185,17 millions d'euros) et le 31 décembre 2012 (3 060,89 millions d'euros) s'explique essentiellement par la variation des deux hypothèses actuarielles suivantes :

- diminution du taux d'actualisation (2011 : 4,6 % ; 2012 : 3,2 %) ;
- élévation du taux de revalorisation des rentes (2011 : 0,8 % ; 2012 : 1,8 %).

5.2 Les effectifs

- Députés

L'effectif des députés est de 577.

- Les collaborateurs de députés (nombre de contrats)

Janvier	Décembre
2 081	2 181

- Personnels

Le tableau ci-dessous retrace l'effectif des fonctionnaires et des contractuels en poste au 1^{er} janvier 2012 et au 1^{er} janvier 2013.

	Au 01/01/2013	Au 01/01/2012
Fonctionnaires	1 212	1 233
Contractuels	110	104

- Les pensionnés et retraités (au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2012)

Caisse de pension des députés	
31 décembre 2011	31 décembre 2012
1 827	1 933

Caisse de retraite du personnel	
31 décembre 2011	31 décembre 2012
1 084	1 124

5.3 Informations relatives aux immeubles loués

Adresse	Nature de l'immeuble	Superficie figurant au bail	Date de fin de bail	Loyer TTC 2012	Indexation	Option d'achat en fin de bail
110 rue de l'Université	Bureaux	3053 m2	31/12/2032	2 929 607	BT01	NON
3 Boulevard Ney	Entrepôts	3237 m2	30/06/2015	472 909	BT01	NON

La valeur vénale du principal immeuble loué figurant dans le tableau ci-dessus (110, rue de l'Université) est de 45 500 000 au 31 décembre 2012.

5.4 Avantages accordés à des organismes extérieurs

Le tableau ci-dessous récapitule les avantages accordés à des organismes extérieurs à l'Assemblée nationale.

	Subvention directe et assimilée	Rémunération d'une partie des employés	Autres avantages
AGRAN	696 817	5 598 965	Néant
BOUTIQUE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE	331 424	286 599	Locaux dans immeuble loué
ASCAN	150 000	Néant	Locaux dans immeuble historique
SALON DE COIFFURE	0	Néant	Local dans immeuble historique

L'Association de gestion des restaurants de l'Assemblée nationale (AGRAN) gère l'ensemble des sites de restauration collective de l'Assemblée. Elle perçoit de l'Assemblée une subvention correspondant pour l'essentiel à la participation de l'employeur « Assemblée nationale » aux frais de repas. Par ailleurs, l'Assemblée nationale rémunère directement une partie des employés de cette association.

La Boutique de l'Assemblée nationale, constituée en association, comprend une activité de vente de produits dérivés et un kiosque à journaux. Elle reçoit une subvention et une partie de ses employés sont directement rémunérés par l'Assemblée nationale. De plus, l'association occupe des locaux situés dans un immeuble loué par l'Assemblée nationale : la quote-part correspondant au loyer annuel est estimée à 120 907 euros.

L'Association sportive et culturelle de l'Assemblée nationale (ASCAN) est bénéficiaire d'une subvention de l'Assemblée nationale. Elle utilise à titre gratuit des locaux situés au sein du Palais Bourbon (l'avantage n'est pas valorisable car le Palais est un immeuble spécifique à valeur indéterminable).

Le salon de coiffure, entreprise commerciale exploitée sous forme individuelle, peut se voir accorder ponctuellement une subvention. Il occupe à titre gratuit des locaux au sein du Palais Bourbon. Comme pour l'ASCAN, cet avantage n'est pas valorisable.

APPROBATION DES ETATS FINANCIERS

Paris, le 18 AVR. 2013

	SIGNATURES
La Secrétaire Général de la Questure, Danièle M. RIVAILLE	
Le Questeur délégué	